Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Recu en préfecture le 22/11/2022

Publié le

ID: 030-213000284-20221116-2022_11_145-DE

Ville de Bagnols-sur-Cèze Département du Gard - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 2022-11-145 du Conseil municipal Séance du 16 novembre 2022

Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 10 novembre 2022
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 24
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 9
Nombre de Conseillers municipaux absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Philippe BERTHOMIEU, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Fatiha EL KHOTRI, Ali OUATIZERGA, Michel SELLENS, Marilyne FOURNIER, Claude ROUX, Alain POMMIER, Olivier WIRY, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Thierry VINCENT, Audrey BLANCHER

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Jean Christian REY procuration à P. BERTHOMIEU, Monique GRAZIANO-BAYLE procuration à J-Y CHAPELET, Justine ROUQUAIROL procuration à C. BAUME, Sandrine ANGLEZAN procuration à C. MUCCIO, Laurence SALINAS-MARTINEZ procuration à M. FOND-THURIAL, Mourad ABADLI procuration à M. CEGIELSKI, Sylvain HILLE procuration à C. BOISSEL, Catherine HERBET procuration à J. OBID, Pascale BORDES procuration à A. POMMIER

Conseillers municipaux absents : aucun

Secrétaire de séance : Maxime COUSTON

ID: 030-213000284-20221116-2022_11_145-DE

Objet : Contrats d'apprentissage rentrée 2022 – modification

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 92.675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle,

Vu la loi n° 2018.771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 92.1258 du 30 novembre 1992 pris en application de la loi n° 92.675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le décret n° 93.162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Considérant que la commune souhaite poursuivre son implication dans le dans le domaine de l'apprentissage,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 20 octobre 2022,

Considérant que la question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 09 novembre 2022,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de signer en complément pour la rentrée 2022, 1 contrat d'apprentissage comme suit :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé
Commande Publique	1	Licence professionnelle Gestion des achats

 Le coût global du dispositif ainsi que les dépenses seront imputés sur les crédits chapitre 012 du budget en cours.

Le Maire

lean Yves CHAPELET

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 16 novembre 2022.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le 22 novembre 2022 et publié le 22 novembre 2022